

3.16 CHANGEMENTS D'AFFECTATION ET BILAN SELON ART. 15 LAT

Hormis pour la zone de desserte (pour laquelle les domaines publics n'étaient pas affectés dans les plans anciens), tous les changements d'affectation effectués ont été examinés selon leur impact sur le bilan de la zone à bâtir selon art. 15 LAT.

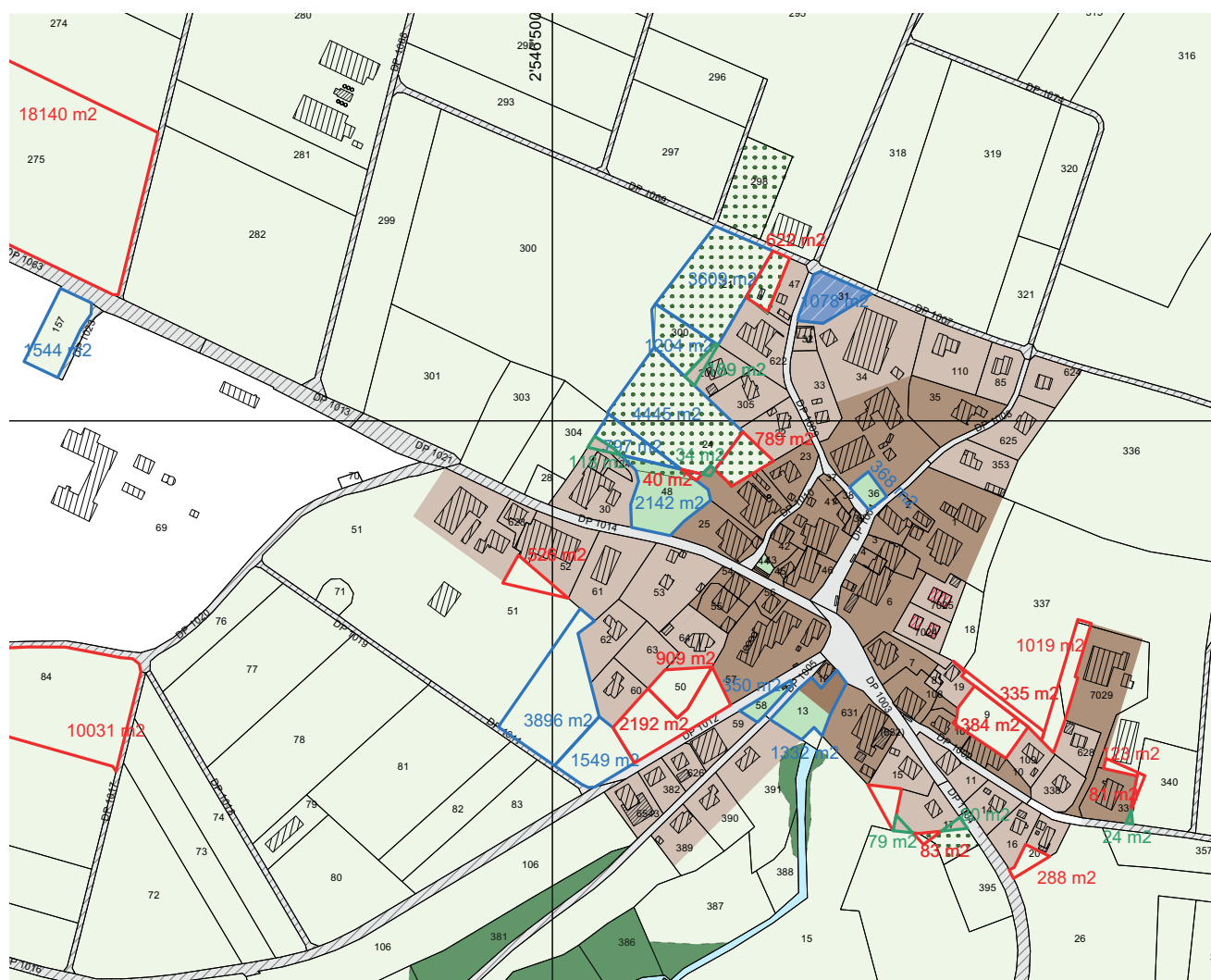
Les couleurs des périmètres correspondent à leur incidence selon art. 15 LAT.

Ces changements d'affectation ont pour la plupart été commentés dans les chapitres précédents, en particulier les réductions de la zone à bâtir. Les "créations" de nouvelles zones à bâtir correspondent le plus souvent à des adaptations au foncier et/ou aux aménagements existants. Celles dépassant les 400 m² sont commentées dans la marge. Ci-après tous les changements présentés de manière exhaustive en plan et quantifiés aux échelles de la parcelle, des localités et enfin de la commune.

Sottens

	augmentation de la zone à bâtir:	524 m ²
	réduction de la zone à bâtir:	90'711 m ²
	changement d'affectation sans incidence:	22'314 m ²

Sottens : représentation des gains obtenus par le déclassement de l'ancienne zone industrielle de l'émetteur

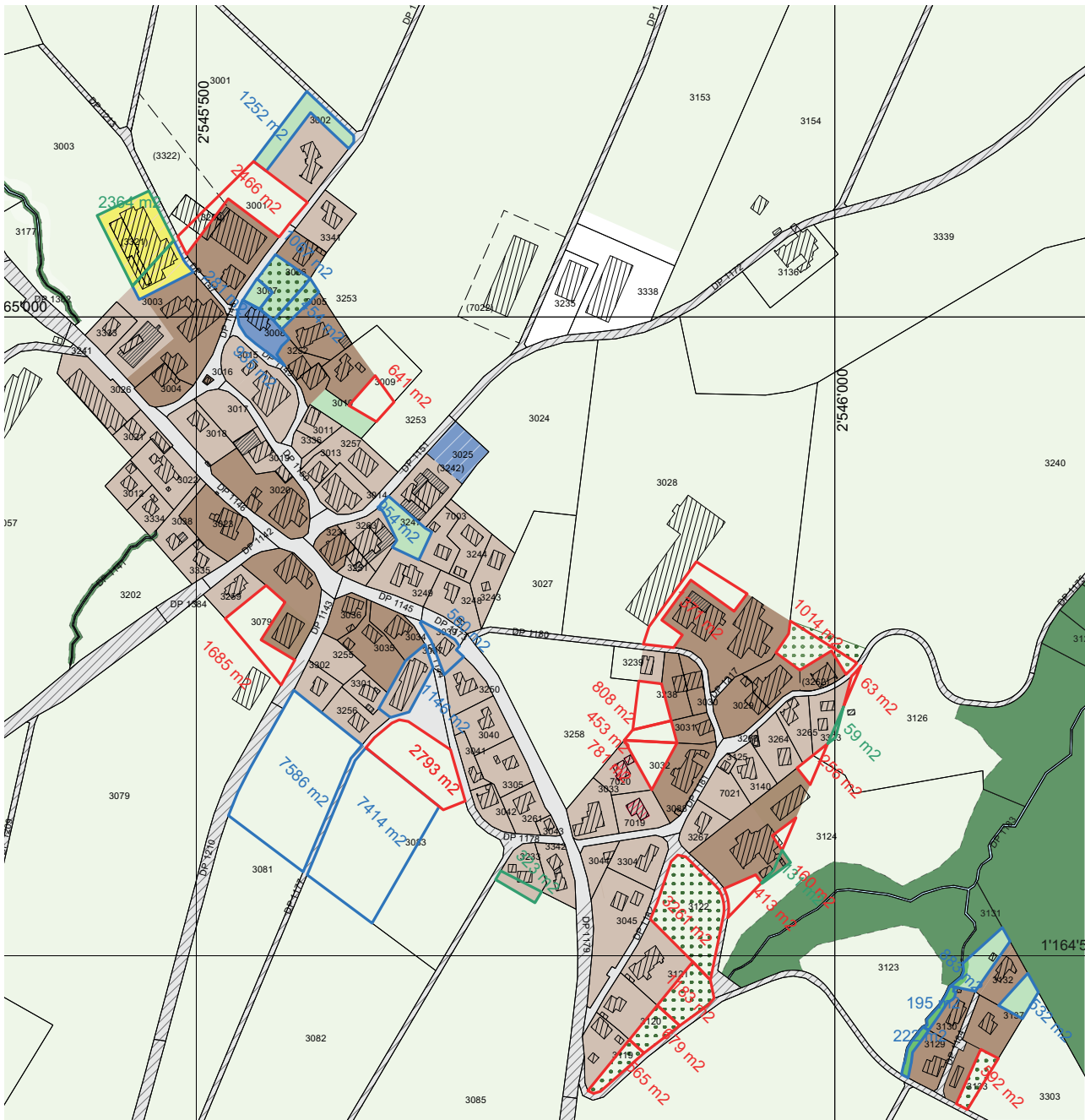


fond de plan: projet de PACom

La quasi-totalité de l'augmentation de la zone à bâtir (zone mixte 15 LAT) vise au maintien de l'activité de production et de transformation de pommes de terre sur la parcelle 3003, dont une bonne partie du bâtiment est affecté en zone agricole selon le PGA en vigueur.

Peney-le Jorat

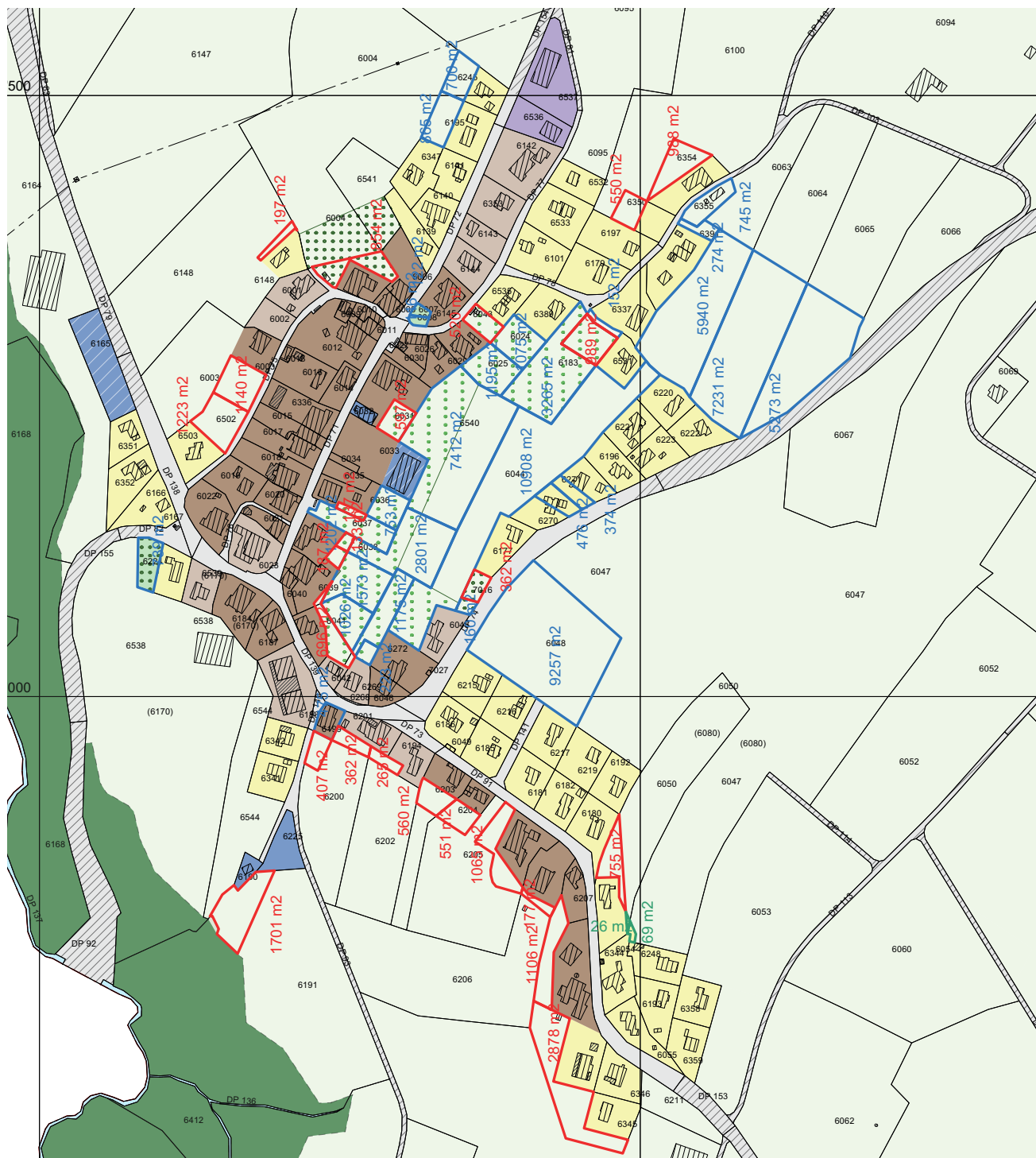
	augmentation de la zone à bâtir:	2'875 m²
	réduction de la zone à bâtir:	19'184 m²
	changement d'affectation sans incidence:	24'311 m²



fond de plan: projet de PACom

Villars-Tiercelin

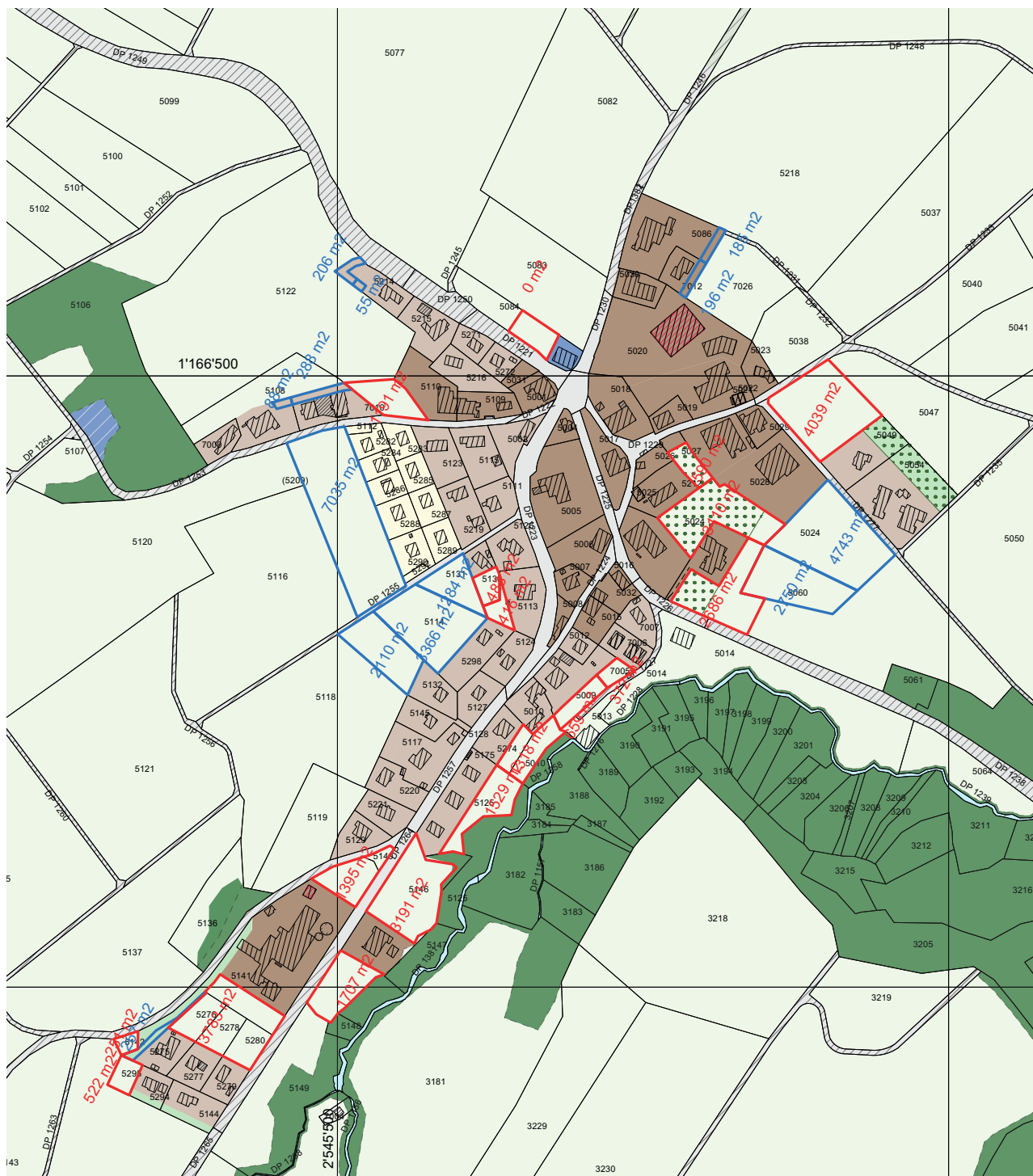
	augmentation de la zone à bâtir:	96 m²
	réduction de la zone à bâtir:	19'386 m²
	changement d'affectation sans incidence:	65'507 m²



fond de plan: projet de PACom

Villars Mendraz

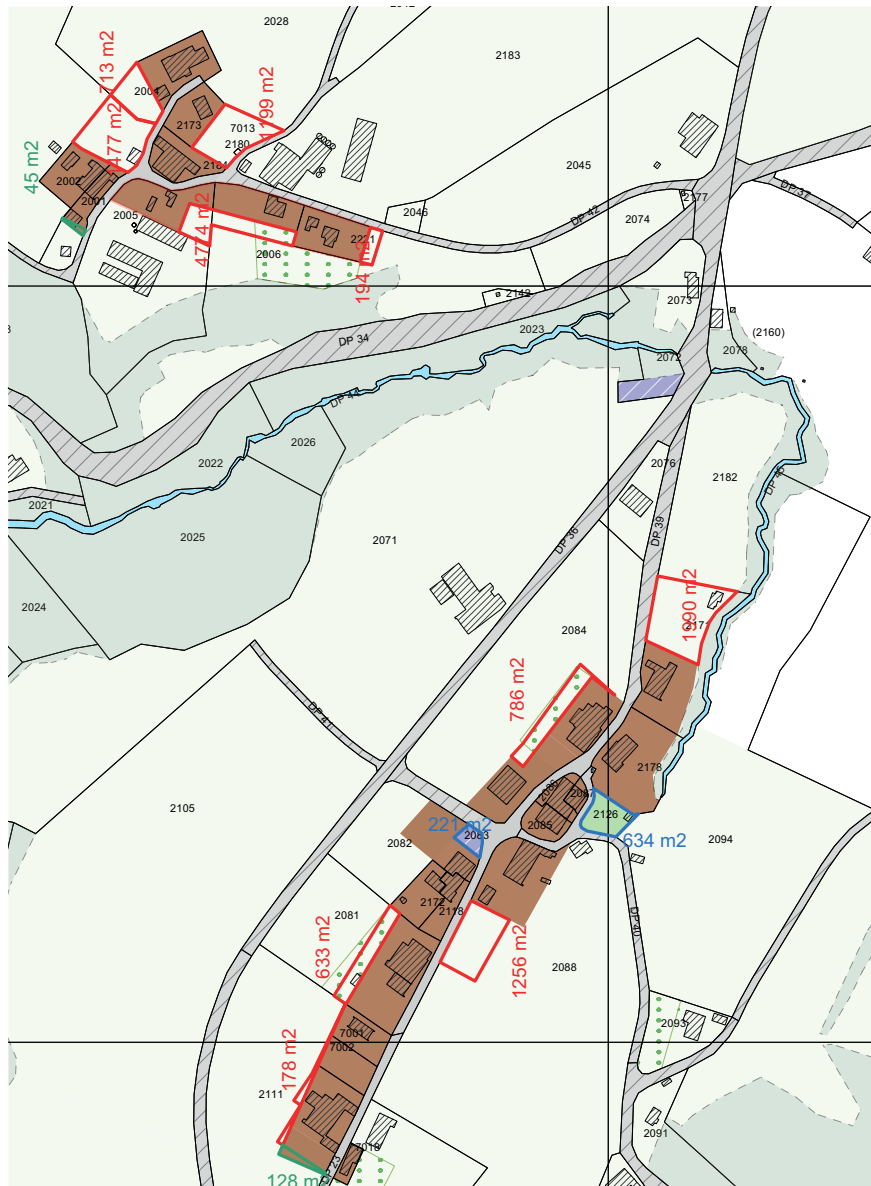
	augmentation de la zone à bâtir:	0 m ²
	réduction de la zone à bâtir:	27'241 m ²
	changement d'affectation sans incidence:	22'573 m ²



fond de plan: projet de PACom

Montaubion-Chardonney

	augmentation de la zone à bâtir	173 m²
	réduction de la zone à bâtir:	14'164 m²
	changement d'affectation sans incidence:	854 m²



Bilan général pour Jorat-Menthue

	augmentation de la zone à bâtir	3'668 m²
	réduction de la zone à bâtir:	170'687 m²
	changement d'affectation sans incidence:	135'559 m²

Avec près de 17 hectares de réduction de zone à bâtir, dont plus de 8 hectares pour l'ancienne zone industrielle de l'émetteur, l'effort de mise en conformité au cadre légal est très important. Il participe au frein au mitage ainsi qu'à la préservation des terres agricoles. Les environ 3700 m² de nouvelles emprises sur la zone agricole visent des mises en conformité dont la plus importante sert à pérenniser une entreprise existante.

L'impact de ces réductions de zone à bâtir sur les capacités d'accueil d'habitants est décrit dans le chapitre suivant.